

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 19 OCTOBRE 2015 à 20 HEURES
A LA MAIRIE DE TENCE**

Le 19 octobre 2015, le Conseil Communautaire convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni à la mairie de Tence, sous la présidence de Julien MELIN, Président.

Présents : Philippe ABRIAL, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Jacqueline DECULTIS, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Georges DUMAS, Jean-Michel EYRAUD, Joël FERRIER, Marie GAILLARD, Guillaume GOUNON, Didier MANEVAL, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Christian OUILLO, Bernard RECHATIN, Brigitte RENAUD, Eliane ROUX, David SALQUE-PRADIER, Véronique SCHLUCHTER, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Absents représentés : Philippe DUBOIS (avait donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD), Joëlle ROUSSON (avait donné pouvoir à Julien MELIN), Nicole VERILHAC (avait donné pouvoir à Marie GAILLARD).

Elu secrétaire de séance : Guillaume GOUNON.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 26
- Votants : 26

Julien MELIN souhaite la bienvenue à Monsieur Joël FERRIER, qui remplace Monsieur Bernard CHEYNEL, suite à sa démission de conseiller municipal du Chambon/Lignon. Il précise que Monsieur Joël FERRIER participera aux commissions suivantes : Finances, Développement économique et Culture, Communication, Tourisme.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 25 juin 2015 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 25 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Environnement, Cadre de Vie, Urbanisme :

2.1) Délibération pour avis sur la demande de prolongation ou de fermeture de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Villemarché :

Joël LACOUR, Président du SICTOM « Entre Monts et Vallées » présente aux membres du conseil communautaire les réflexions et les problématiques en cours au sein du SICTOM sur le devenir du centre de Villemarché. Il précise qu'il va être difficile, voire impossible de mettre aux normes ce site pour demander une prolongation de l'exploitation, qui prend fin au 31 décembre 2016, compte tenu des travaux à effectuer et des normes à respecter.

Jean-Michel EYRAUD informe les élus sur le souhait du SICTOM d'abandonner la redevance incitative et de mettre en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères Incitative (TEOMI).

David SALQUE-PRADIER demande s'il y a un surcoût pour la mise en place de la TEOMI.

Jean-Michel EYRAUD précise qu'une grande partie des renseignements sont déjà connus par le SICTOM et qu'il y aura un travail pour compléter les autres informations. Une mise en place sur la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon sera réalisée.

Marie GAILLARD demande si les 14.000 poubelles achetées ont été distribuées.

Joël LACOUR répond que 10.000 poubelles ont été distribuées et que la distribution continue surtout sur les communes de l'Ardèche. Il précise également que le SICTOM perçoit 250.000 € de l'ADEME et 150.000 € au titre des déchets triés.

Julien MELIN demande s'il sera possible de déposer des déchets après la fermeture du site.

Joël LACOUR et Jean-Michel EYRAUD répondent qu'une fois le site fermé, il ne pourra plus être déposé d'ordures de quelque nature que ce soit.

Julien MELIN demande si un quai de transfert sera nécessaire pour permettre de charger les camions qui iront emmener les ordures sur les sites retenus.

Joël LACOUR précise que la construction d'un quai de transfert s'élève à 700.000 € et que de ce fait les élus du SICTOM essaient de trouver des solutions différentes.

Marie GAILLARD demande si cette fermeture entrainera la suppression de poste.

Joël LACOUR répond que la personne qui travaille au centre de Villemarché sera reclassée.

Avant que les élus communautaires votent Jean-Michel EYRAUD précise que les élus du bureau et du conseil syndical du SICTOM ont reconnu que ce serait une erreur de prolonger le site de Villemarché.

David SALQUE-PRADIER se réjouit que les élus du SICTOM aient changé d'avis.

Joël LACOUR précise qu'en 18 mois les choses ont évolué.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour ne pas demander de prolongation d'exploitation de L'ISDND de Villemarché.

3. Finances, Développement Economique :

3.1) Délibération pour décision modificative n° 1 sur les différents budgets et sur affectation de résultat sur les différents budgets :

Afin de solder les budgets annexes des ZA de Tence, Saint-Jeures et du Chambon/Lignon, les élus délibèrent à l'unanimité pour le vote de la décision modificative n° 1 et également pour réintégrer les résultats d'investissement en fonctionnement suite à la sur affectation des résultats sur les différents budgets.

3.2) Délibération pour renouvellement de la ligne de trésorerie :

Notre contrat annuel concernant la ligne de trésorerie arrive à échéance, les élus délibèrent à l'unanimité pour choisir de renouveler notre contrat de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

3.3) Délibération pour admissions en non-valeur :

Les élus délibèrent à l'unanimité pour admettre en non-valeur la somme de 5.481,37 € €, qui concerne de la Taxe de séjour pour 4.773,80 €, du massage scolaire pour 341,20 €, des factures du Centre de Loisirs pour 196,37 € et des factures du SPANC pour 170,00 €.

4. Fusion des intercommunalités :

4.1) Délibération sur le projet de schéma des intercommunalités présenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Loire :

Julien MELIN présente le projet de schéma des intercommunalités proposé par Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, qui regroupe communes du Chambon/Lignon, de Chenereilles, du Mas de Tence, du Mazet Saint-Voy, de Tence avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et la commune de Saint-Jeures avec la Communauté de Communes des Sucs.

Bernard COTTE et Jean-Paul CHALAND souhaitent que les élus délibèrent pour conserver le périmètre actuel du Haut-Lignon.

André DUBOEUF précise que Saint-Jeures a toujours émis le souhait de rejoindre la Communauté de Communes des Sucs mais il souhaite également que les élus délibèrent sur une seule proposition qui est celle de conserver le périmètre actuel du Haut-Lignon.

Christian OUILLOU précise qu'il s'abstiendra compte tenu que le conseil municipal de Saint-Jeures n'a pas discuté de ce sujet.

Brigitte RENAUD précise qu'il faut se positionner mais que l'avis des conseils municipaux sera peut-être différent.

Bernard COTTE précise également que le conseil municipal du Mazet Saint-Voy a délibéré à l'unanimité pour conserver le périmètre actuel du Haut-Lignon car ce schéma a une incidence très importante sur les services mis en place par la CCHL (bibliothèques, crèches, centre de loisirs, tourisme, ...).

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE précise que le conseil municipal du Chambon/Lignon ne sait pas prononcé sur ce sujet, mais que sa position est de conserver l'unité de la CCHL. Elle précise également qu'elle avait une préférence pour le regroupement avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et avec la Communauté de Communes des Sucs.

Jean-Michel EYRAUD s'interroge sur le fait de conserver nos services compte tenu de notre situation financière.

Brigitte RENAUD précise que le conseil municipal de Tence se prononcera le 20 octobre 2015. Elle précise également qu'elle souhaite que la CCHL conserve son périmètre actuel ou se regroupe avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et avec la Communauté de Communes des Sucs.

Jacqueline DECULTIS précise qu'une étude aurait été bénéfique pour délibérer sur le sujet.

Julien MELIN répond qu'il a demandé cette étude aux élus de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon mais qu'ils n'ont pas souhaité en faire.

Brigitte RENAUD précise que les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ne sont pas favorables à ce schéma présenté.

Jean-Michel EYRAUD apporte quelques précisions sur certains points de fiscalité.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité (23 voix pour et 3 abstentions) pour se prononcer contre le schéma présenté et conserver le périmètre actuel de la Communauté de Communes du Haut-Lignon, afin de préserver les services à la population et les projets mis en place (*Projets économiques, centre de loisirs, crèches, Politique touristique, divers, ...*).

5. Environnement, Cadre de Vie, Urbanisme :

5.1 Délibération pour projet SIG (choix de la société GB infographie et demande de financement auprès du Conseil Régional d'Auvergne) :

La CCHL a délibéré le 19 octobre 2014 pour lancer avec la Communauté de Rochebaron à Chalencon (CCRC) un appel d'offre groupé pour retenir un prestataire pour la numérisation du cadastre de toutes les communes.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 21 janvier 2015. La Commission d'Appel d'Offres, commune aux 2 collectivités, s'est réunie le 2 mars 2015 à 16h00 au siège de la CCRC pour analyser les offres :

- 11 dossiers avaient été retirés par Internet sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics,

- 3 offres ont été reçues (1 par courrier et 2 par voie dématérialisée aux date et heure limite de remise des offres : 18/02/2015 – 12h00).

La Commission d'Appel d'Offres propose que les 2 communautés de communes signent le marché de vectorisation des cadastres à la norme EDIGEO des communes des Communautés de Communes de Rochebaron à Chalencon et du Haut-Lignon, avec l'entreprise GB INFOGRAPHIE Sarl- 82100 CASTELSARRASIN, marché d'un montant de 12.286,80 € HT pour la CCRC et de 8.009,64€ HT pour la CCHL.

L'opération va se dérouler en deux phases :

1. Vectorisation du cadastre :

Une consultation de cabinets d'études pour la vectorisation du cadastre à la norme EDIGEO a été lancée au printemps 2015, en groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon. Le devis de la société GB Infographie, qui a été

retenue pour effectuer cette vectorisation, s'élève à 8.009,64 € HT € (marché non notifié actuellement).

- 2. Exploitation des données :

Suivront ensuite l'achat d'un logiciel d'exploitation et le matériel adapté à son utilisation, qui feront l'objet de consultations ultérieures, la solution technique n'étant pas encore choisie.

Le coût total de l'opération, phases 1 et 2, est estimé à 25.000 € HT.

Le Plan de Financement global de l'opération est le suivant :

Dépenses H.T.	Montant H.T.	Recettes	Montant
Vectorisation du cadastre	8.009,64 €	Région Auvergne	7.500,00 €
Exploitation des données	16.990,36 €	Europe (Leader) pour exploitation des données	2.500,00 €
		Autofinancement	15.000,00 €
TOTAL H.T.	25.000,00 €	TOTAL	25.000,00 €

Le Plan de Financement de la phase de vectorisation du cadastre est le suivant :

Dépenses H.T.	Montant H.T.	Recettes	Montant
Vectorisation du cadastre	8.009,64 €	Région Auvergne	2.402,90 €
		Autofinancement	5.606,74 €
TOTAL H.T.	8.009,64 €	TOTAL	8.009,64 €

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour le choix de la société GB INFOGRAPHIE pour un montant de 8.009,64 € H.T. et pour demander une subvention de 2.402,90 € au Conseil Régional d'Auvergne pour la vectorisation du cadastre.

5.2) Délibération pour nomination d'un représentant de la CCHL auprès de la SAFER :

La CCHL est sollicitée pour désigner un représentant auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER). Jean-Michel EYRAUD, seul candidat, est désigné à l'unanimité pour représenter la CCHL auprès de la SAFER.

6. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire :

6.1) Délibération pour demande et désignation des représentants de la CCHL au conseil d'administration des 3 crèches du territoire :

Suite à une réunion en présence de la Caisse d'Allocations Familiales en date du 25 juin 2015, ayant pour objet de faire le point sur la situation des différentes crèches de notre territoire et d'envisager les évolutions futures, une lettre a été envoyée aux différentes crèches, en demandant qu'un représentant de la CCHL puisse assister aux conseils d'administration des différentes associations. Cette lettre précisait que la collectivité souhaitait que les relations évoluent vers un vrai partenariat gagnant-gagnant afin l'on travaille sereinement pour le maintien des structures petite enfance de notre territoire et que la CCHL puisse tenir ses engagements. Suite à ce courrier, les 3 associations ont écrit une réponse conjointe, qui ne correspondait pas au souhait des élus de la CCHL.

Marianne MERMET-BOUVIER précise que cette demande est aussi l'occasion d'apporter notre soutien aux crèches par notre présence au sein des conseils d'administration.

Marie GAILLARD précise que des évolutions ont eu lieu entre la crèche du Chambon/Lignon et celle du Mazet Saint-Voy.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour qu'un représentant de la CCHL soit désigné comme membre de droit dans les différents conseils d'administration des crèches.

7. Culture, Communication et Tourisme :

7.1) Délibération pour demande de subvention au Conseil Régional d'Auvergne pour la conduite d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour un projet de création d'une unité d'hébergement et de restauration sur la commune du Mas de Tence :

La Communauté de Communes du Haut-Lignon, dont le Mas-de-Tence est membre, à la compétence économique et dans ce cadre souhaite porter la présente étude d'opportunité et de faisabilité pour un projet de création d'une unité d'hébergement et de restauration.

A ce jour, la commune ne compte qu'un seul commerce un bar-restaurant situé dans le bourg. Les propriétaires exploitants souhaitent mettre un terme à leur activité et ont mis en vente leur établissement depuis plusieurs années, mais sans résultat. Le prix demandé et les importants travaux à prévoir pour une mise aux normes et être en mesure de répondre aux attentes des clientes sont, à ce jour, rédhibitoires pour d'éventuels acheteurs.

De ce fait, le risque de fermeture de ce dernier commerce du village est certain et face à cette situation, l'équipe municipale souhaite que la Communauté de Communes du Haut-Lignon fasse réaliser une étude permettant, d'abord, de valider la présence d'un marché pour une activité de bar-restaurant à laquelle elle souhaite adjoindre des hébergements touristiques.

Ensuite, et en fonction des résultats de l'étude d'opportunité il s'agira de réaliser une étude de faisabilité pour définir la stratégie concernant le lieu d'implantation et valider les conditions économiques de l'équilibre financier.

Concernant le lieu d'implantation du futur établissement, d'ores et déjà plusieurs options se dessinent, le rachat de l'établissement actuel, mais à des conditions de prix nettement différentes que celles proposées actuellement ou l'aménagement du presbytère, propriété communale ou encore une éventuelle construction ex-nihilo sur un terrain communal.

Le montant prévisionnel de l'étude s'élève à 5.995,00 € H.T.

Le Plan de Financement est le suivant :

Dépenses H.T.	Montant H.T.	Recettes	Montant
Etude d'opportunité	2.510,00 €	Région Auvergne	2.997,50 €
Etude de faisabilité	3.485,00 €	Financement CCHL	2.997,50 €
TOTAL H.T.	5.995,00 €	TOTAL	5.995,00 €

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour valider la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne.

8. Contrat avec le Département de la Haute-Loire :

8.1) Délibération pour signature avec le Département de la Haute-Loire du Contrat Global de Développement Durable 2015 :

Ce dossier a déjà été présenté lors du conseil communautaire du 25 juin 2015, mais la commune de Tence a modifié son projet donc cela nécessitait de délibérer à nouveau.

Depuis le début de l'année 2015, la CCHL et ses communes membres sont en discussion avec le Conseil Départemental de la Haute-Loire pour la définition des projets qui pourraient être financés par des subventions départementales. Le montant de l'enveloppe attribuée pour la période 2015 à la CCHL est de 160.284 € pour l'enveloppe de base et de 32.057 € pour l'enveloppe insertion soit un total de 192.341 €.a période 2015. Pour bénéficier de l'enveloppe insertion la CCHL et ses communes membres s'engage à réaliser 1.283 heures d'insertion sur une période allant de janvier 2015 à fin juin 2016, soit :

- en embauchant des personnes en insertion,

- en incluant dans ses marchés une clause sociale pour que les entreprises fassent travailler des personnes en insertion,
- en ayant recours pour des travaux à des entreprises d'insertion,
- en permettant à des personnes en insertion d'effectuer des stages dans les communes ou CCHL.

Le tableau présenté (voir document joint) regroupe tous les projets qui seront retenus au titre de ce contrat pour le territoire de la CCHL.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de ce contrat avec le Département de la Haute-Loire.

9. Personnel :

9.1) Délibération pour signature du renouvellement de la convention d'adhésion au service assistance retraite du Centre de Gestion de la Haute-Loire :

Julien MELIN présente aux membres du conseil communautaire le projet de convention.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de la convention d'adhésion au service assistance retraite du Centre de Gestion de la Haute-Loire.

10. Questions diverses :

10.1) Culture, Communication, Tourisme :

Alain DEBARD informe les élus communautaires que les membres de la commission ont travaillé sur le 16^{ème} journal intercommunal qui devrait paraître fin novembre 2015.

Il précise également que la prochaine réunion de la commission aura lieu fin novembre 2015 pour faire le bilan de la taxe de séjour 2015 et définir les modalités d'application 2016.

Il indique qu'une réunion avec la Communauté de Communes de Val'Eyrieux aura lieu pour parler à nouveau des dossiers que nous réalisons en commun (guide des festivités, Festival de Musiques en Vivarais Lignon, Ludothèque, Pays –Lecture, brigades vertes).

10.2) Sports :

Philippe DIGONNET informe les élus communautaires sur le déroulement du forum des associations qui s'est tenu le samedi 5 septembre 2015 à la maison des Bretchs au Chambon/Lignon. Ce forum s'est bien déroulé.

Philippe DIGONNET informe les élus communautaires qu'une rencontre avec les organisateurs de l'Ardéchoise a eu lieu. Les élus ont demandé que l'Ardéchoise passe sur notre territoire en 2017. Les organisateurs vont étudier les différents circuits possibles et nous rendront réponse. Il précise que si cette manifestation passe sur notre territoire, il faudra que les communes se mobilisent avec les associations pour décorer les villages et faire des animations.

10.3) Economique et Finances :

Jean-Michel EYRAUD précise qu'une réunion de la commission sera organisé prochainement.

10.4) Environnement, Cadre de Vie, Urbanisme :

Jean-Paul CHALAND informe les élus communautaires que la CCHL souhaite arrêter à fin 2015, le programme Habiter Mieux sur son territoire. En effet les montants financés par l'ANAH sont en baisse et les dossiers moins nombreux. Les dossiers prévus déjà validés seront financés.

10.5) Divers :

Marianne MERMET-BOUVIER informe les élus communautaires qu'un groupe de travail composé des élus de chaque commune se réunit pour proposer un projet d'achat en commun de matériel informatique scolaire pour les écoles du territoire. Ce projet fera l'objet d'une demande d'aide auprès du conseil Régional d'Auvergne.